



Les réponses de la Direction

Politique voyage...

Politique Voyage Groupe Orange. La CFE-CGC s'est inquiétée d'une réponse de la Direction concernant une réclamation DP portée sur la Politique Voyage du Groupe Orange. A la réclamation « **pourquoi la politique voyage groupe orange n'est-elle pas appliquée entre autres pour les salariés des boutiques lors des séminaires des challenges DVDC ?** La direction a répondu que « la politique voyage prévoit la classe économique pour toute participation à un congrès, un colloque, un séminaire, une formation

■ La CFE-CGC a immédiatement saisi Mme BOLORE le 01 juin 2016

« La CFE CGC souhaite vous interpeller, concernant la réponse apportée par la direction à une réclamation DP.

Sauf erreur de notre part, à aucun moment la politique voyage du Groupe ne mentionne ce qui a été apporté en réponse. Dans le guide « Politique Voyage Groupe », il est stipulé entre autres :

- Lorsque la durée de vol direct excède 6 heures, la classe de confort immédiatement supérieure à la classe économique peut être autorisée sur validation d'un membre du Comité Exécutif ou de son délégué.
- Cela signifie très clairement que tout salarié qui se trouve dans cette configuration peut faire cette demande dans l'outil ONEO.
- Une fois cette demande validée (car rien ne peut la remettre en cause), par la DO Caraïbes, le salarié attendra la réponse du COMEX.

Si nous prenons à la lettre la réponse de la Direction, pouvez-vous nous certifier qu'aucun salarié de la DO Caraïbes (y compris les membres de la Direction) ne sera donc en mesure de bénéficier de cette règle de transport aérien pourtant bien autorisée par le guide de Voyage ?

Nous vous remercions par avance pour votre écoute. »

■ Réponse de Mme BOLORE le 11 juin 2016

Bonsoir Monsieur Dartagnan,

J'accuse réception de votre demande. J'analyse avec OF la notion de « peut-être » et reviens vers vous dans les meilleurs délais.

■ La CFE-CGC a relancé Mme BOLORE le 15 juillet 2016

Bonjour Mme BOLORE,

La CFE CGC s'étonne qu'après 45 jours, nous ne disposons toujours pas de réponse de la part de la Direction « DO Caraïbes / Orange Caraïbes ».

Toutefois le guide « Politique Voyage Groupe », par sa transparence et clarté est compréhensif de tous les salariés, même dans la DO Caraïbes / Orange Caraïbes !

Mme BOLORE, devons-nous interpréter, se silence, par le fait que la Direction de la DO Caraïbes / Orange Caraïbes n'arrive toujours pas à appréhender ce guide ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse dans les plus brefs délais svp.

Bien cordialement.

■ Réponse de Mme BOLORE le 22 juillet 2016

Bonsoir Monsieur DARTAGNAN,

En fait j'ai demandé des précisions au national par rapport à votre remarque sur : « Lorsque la durée de vol direct excède 6 heures, la classe de confort immédiatement supérieure à la classe économique peut être autorisée sur validation d'un membre du Comité Exécutif ou de son délégué. »

Aujourd'hui, nous refusons systématiquement les billets en classe supérieur car ce sont les indications que nous avons. J'ai donc demandé au national de m'éclaircir ce point et je n'ai toujours pas de retour.

■ La CFE-CGC pas vraiment convaincue a répondu à Mme BOLORE (copie M.POUJOL, Mme DULAC) le 25 juillet 2016

Bonjour Mme BOLORE,

Merci pour ce retour, qui ne peut être considéré comme une réponse raisonnable. Cela fera bientôt 2 mois que nous espérons, ainsi que les salariés une réponse claire.

Mme BOLORE, nous savons très bien que vous savez lire, comprendre les accords du Groupe Orange, et vous savez très bien les faire respecter à la lettre quand cela arrange la Direction !

De ce fait, la CFE CGC vous sollicite Mme BOLORE, de bien vouloir prendre svp votre responsabilité, afin que le guide « Politique Voyage Groupe » soit appliqué dès à présent au sein de la DO Caraïbes / Orange Caraïbes. En tant que Directrice des Ressources Humaines Orange Caraïbes, vous devez en être la garante, il nous semble !

Un petit rappel quand même, vous pouvez effectivement avoir des accords « locaux », mais ils ne peuvent qu'être mieux-disants. Dans ce cas précis, nous sommes dans le moins-disant. Restant disponible si vous souhaitez en discuter. Merci de m'avoir lu.

Dans l'attente de votre réponse.

En ces derniers jours de juillet, nous attendons toujours une réponse de la Direction. Nous reviendrons vers vous.

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Guadeloupe :

Gérard BONJEAN – 06.90.61.71.77
Marie Josée LOCQUET – 06.90.61.51.14
Jeanne VOUNZI – 06.90.58.75.10

Guyane :

Carine BURLAUD – 06.96.26.20.49
Gérard FAYE – 06.94.23.23.05
Dominique GIRAULT – 06.94.23.25.46
Pascal LE GUILLOUX – 06.94.26.87.62
Bruno POUTIER – 06.94.23.33.15

Martinique :

Antoiny CABRISSEAU – 06.96.31.64.29
Luc DRANE – 06.96.22.43.63
Christine DUFAY – 06.96.44.48.71
Jean LANOIX – 06.96.45.17.41
Hubert LEMARQUAND – 06.96.28.97.31
Pierre MEDELICE – 06.96.83.15.57
Emmanuel RIVIEREZ – 06.96.45.76.40

Secrétaire National des Territoires Caraïbes - Corse :

Jean Marc DARTAGNAN – 06.89.10.01.12

**Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat**

bit.ly/annuaireCFECCG

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

**Vous abonner gratuitement à nos
publications**

bit.ly/abtCFE-CGC



Tout ce que la Direction vous tait
est sur le web CFE-CGC !
www.cfecgc-orange.org

